



Communiqué CGT France Travail Hauts-de-France



CSE jeudi 26.03.2026 : Promis, on revoit nos objectifs à la baisse... pour l'instant ce sont nos effectifs qui diminuent !

Point sur les effectifs France Travail en Hauts-de-France pour 2026

Après la loi de finance adoptée par 49.3 et la présentation du budget 2026 de France travail qui prévoient la suppression de 1038 postes dans les effectifs de France Travail pour 2026, la Direction Générale avait annoncé que celle-ci serait compensée par une hausse des CDD financés FSE +. Pour autant, la Direction Générale a fait "tourner" l'outil OPERA pour déterminer les effectifs dans les établissements et assurer un rééquilibrage.

Pour les Hauts-de-France, le constat est amer :

	2025	2026	Comparatif 2025 /2026
Plafond d'emploi CDI	4238,7	4211,2	- 27,5
Plafond d'emploi CDD	336,70	325,4	- 11,3
Plafond d'emploi CDI + CDD	4575,4	4536,6	- 38,8

La direction essaie de nous rassurer en nous informant sur " nous allons réviser nos ambitions à la baisse ! ". **Mais de quels objectifs à la baisse la direction nous parle ?** Aujourd'hui tous les objectifs sont à la hausse : plus d'intégration dans les portefeuilles intensifs, plus de prospections entreprise et d'immersions, plus de contrôles de recherche d'emploi, plus de recouvrement des trop perçus, sans oublier la pression sur la montée en puissance des signatures des contrats d'engagement !!! **Alors oui la charge de travail augmente et les effectifs (déjà insuffisants) vont baisser !** Nous avons demandé que la Direction Régionale nous présente clairement les objectifs revus à la baisse sur l'année 2026 et que cela soit concret sur les sites et dans les services ! Les paroles, les promesses,... Nous n'en voulons plus ! Nous rappelons également que les agent.es ont clairement dit STOP suite au référendum sur l'accord GEPP !

Nous interrogeons du coup la direction sur l'avenant Accord Classification qui avait prévu de créer de nouveaux emplois dans la filière relations de services (conseiller.es en délivrance des services centralisés en plateforme, conseiller.es chargé.e de développement des projets et services aux usagers sur les sites). La DR nous informe que ce ne seront pas des postes supplémentaires, mais du redéploiement interne !!! Encore des fausses promesses !

La DR nous informe revoir la stratégie de recours au CDD, déconcentrée au niveau des Directions Départementales qui répartissent en début d'année la répartition des CDD par sites par rapport aux poids OPERA. Il sera désormais demandé aux DD de conserver une "réserve" de CDD pour intervenir pour des sites en difficulté suite à des collègues absents. Enfin !!!

Au vu de ces éléments, nous avons demandé une présentation claire et détaillée des effectifs par directions et par sites et services, mais aussi une présentation de la déclinaison de la feuille de route au niveau régional, départemental et local.

Information sur les référents laïcité

Dans la continuité de la désignation d'une référente laïcité à la DG, la DR nous informe de la nomination de 2 référentes laïcité dans notre région. Les missions sont : promouvoir les principes de laïcité et neutralité à France Travail, apporter tout conseil utile au respect de ces principes et organiser la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

Pour la CGT, nous rappelons à la direction de bien se tenir aux dispositions de la loi. Ainsi ces dispositions ne s'imposent pas dans l'espace public et ne s'appliquent pas pour nos usagers. Dans le même temps, nous demandons des garanties pour éviter toute dérive et stigmatisation. Il est essentiel que toute initiative autour de la laïcité contribue au vivre ensemble et non à renforcer la division. Il ne saurait être envisagé d'en arriver à une substitution aux responsabilités de l'employeur, celui-ci ne pouvant se dédouaner au seul motif de la mise en place de deux référents laïcité et ni que ces référents servent à augmenter les processus disciplinaires.

Contrats d'engagement

Sur les contrats d'engagement, nous avons porté les alertes en lien avec notre lettre ouverte. La direction attend l'information en CSEC de la présentation de l'évaluation de l'Institut des Politiques Publiques avant présentation en CSE. Elle préfère différer sa réponse à début de semaine prochaine pour apporter des réponses légales à nos alertes mais admet des dérives locales. La DR nous demande de préciser les territoires où il est demandé de ne pas utiliser le sms pour la signature. La seule consigne régionale est de privilégier la signature "sur écran" lors d'entretien physique.

Prix de l'essence : le bon sens doit s'appliquer

Suite à l'alerte de la CGT, mais aussi des autres délégations présentes au CSE, **la DR a rejoint la position de la CGT sur des mesures de bon sens en lien avec la situation énergétique.** Des consignes seront portées à la ligne managériale pour l'application de ces mesures, autant auprès des usager.es que des agent.es. Ces mesures pourraient être : on ne supprime pas les journées télétravail, on évalue les réunions en Visio, on privilégie tel ou Visio pour éviter des déplacements des DE. La DR n'ira pas, à date, sur une mesure généralisée de télétravail supplémentaire.

Syndiquez Vous !



**Ensemble, nous sommes plus forts !
Rejoignez la CGT France Travail Hauts-de-France**

A Boves, le 26 mars 2026

**CGT France travail Hauts-de-France
syndicat.cgt-hdf@francetravail.fr**